



From Field  
to Future

Rapport d'activités  
2024

# Annexes

# Explication des chiffres financiers

Les comptes annuels consolidés d'Arvesta BV/SRL

(la « Société ») comprennent les comptes annuels de la Société et de ses filiales (ci-après dénommées conjointement « Arvesta »).

Les comptes annuels consolidés donnent un aperçu général des activités d'Arvesta et des résultats obtenus. Les comptes annuels sont établis en millions d'euros et en conformité avec les principes comptables belges généralement admis (BE GAAP).

Les comptes annuels et les comptes annuels consolidés ont été vérifiés par EY Bedrijfsrevisoren BV/SRL, Kouterveldstraat 7B 001 à 1831 Diegem, représentée par Wim Van Gasse (A-02276).

Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site [www.nbb.be](http://www.nbb.be).

# Compte de résultats consolidé

(en millions d'euros)	2024	2023
Chiffre d'affaires	1.924,2	1.909,8
<b>Marge brute</b>	<b>396,4</b>	<b>383,0</b>
Services et biens divers	-202,3	-205,8
Frais de personnel	-175,0	-160,8
Autres charges d'exploitation	-7,3	-8,8
Autres produits d'exploitation	18,5	17,0
Immobilisations produites	8,2	7,6
Commissions	0,6	-0,3
Charges non récurrentes	-2,3	-0,8
Recettes non récurrentes	9,1	7,1
<b>EBITDA</b>	<b>45,9</b>	<b>38,2</b>
Amortissements	-44,1	-66,8
Réductions de valeur	3,1	-1,9
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4,9</b>	<b>-30,5</b>
Résultat financier	-7,5	6,2
Amortissement des écarts de consolidation	-8,8	-10,0
<b>Bénéfice avant impôt</b>	<b>-11,4</b>	<b>-34,3</b>
Impôts	-8,1	-7,1
Variation des capitaux propres	0,1	0,0
Part de tiers	-1,7	-1,8
<b>Bénéfice net/perte nette</b>	<b>-21,1</b>	<b>-43,2</b>

# Bilan consolidé

<b>ACTIF</b> (en millions d'euros)	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>PASSIF</b> (en millions d'euros)	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Immobilisations incorporelles	56,4	63,5	Capitaux propres	444,6	466,5
Immobilisations corporelles	226,8	225,5	Participations de tiers	13,3	11,6
Immobilisations financières	5,9	5,4	Provisions	9,9	10,8
Différences de consolidation	46,0	53,9			
<b>Immobilisations</b>	<b>335,1</b>	<b>348,3</b>	Dettes financières à long terme	172,0	173,3
Créances à long terme	0,8	1,2	Dettes financières à court terme	15,8	13,7
Stocks	303,4	327,5			
Créances commerciales	237,6	251,5	Dettes commerciales	222,7	257,9
Autres créances	13,6	16,7	Acomptes	60,6	65,4
Valeurs disponibles	87,5	94,6	Dettes sociales et fiscales	36,5	39,5
Comptes de régularisation	6,4	5,9	Autres dettes	9,0	7,0
<b>Actifs circulants</b>	<b>649,3</b>	<b>697,4</b>			
<b>Total de l'actif</b>	<b>984,4</b>	<b>1.045,7</b>	<b>Total du passif</b>	<b>984,4</b>	<b>1.045,7</b>

# Aperçu des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2024	2023
Bénéfice net	-21,1	-43,2
Variation des fonds propres	1,6	-1,8
Amortissements	52,6	76,7
Réductions de valeur	-3,8	2,2
Résultat des immobilisations	-3,7	-15,6
Fonds de roulement	0,5	98,0
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>26,1</b>	<b>116,3</b>
Investissements	-40,5	-52,1
Désinvestissements	8,2	30,4
Acquisitions	-2,2	-87,2
<b>Flux de trésorerie lié aux investissements</b>	<b>-34,5</b>	<b>-108,9</b>
Dividendes (net)		8,0
Dettes liées aux fusions et acquisitions	0,5	
<b>Flux de trésorerie lié au financement</b>	<b>0,5</b>	<b>8,0</b>
<b>Flux de trésorerie net</b>	<b>-7,9</b>	<b>15,4</b>
Dette financière nette - début de période	92,4	107,8
Dette financière nette - fin de période	100,3	92,4
<b>Flux de trésorerie net</b>	<b>-7,9</b>	<b>15,4</b>

# Bonne gouvernance

## Charte de bonne gouvernance

Dans la Charte de bonne gouvernance (la Charte), le Conseil d'administration explique les principaux aspects de la politique de bonne gouvernance au sein d'Arvesta (la Société) et, le cas échéant, au sein du groupe.

La Charte est basée sur les dispositions du Code de bonne gouvernance pour les sociétés non cotées (Code Buysse III (2017)). Elle complète les dispositions relatives à la gouvernance d'entreprise contenues dans le Code des sociétés et des associations (CSA (2019)) et les statuts de la société.

Les règles de bonne gouvernance visent à assurer une gouvernance efficace et transparente de la société et un contrôle effectif sur celle-ci. Le Conseil d'administration estime que des règles claires en matière de bonne gouvernance contribuent à la création de valeur à long terme.

La Charte décrit la composition, les responsabilités et les pouvoirs des différents organes d'Arvesta et régit leur fonctionnement.

La Charte a pour but de fournir un cadre de coopération au sein de la Société entre l'assemblée générale, le conseil d'administration et la direction. Cadre de référence clair pour favoriser l'efficacité de la coopération au sein de la Société entre l'assemblée générale, le conseil d'administration et la direction.

## Structure et fonctionnement d'Arvesta

Arvesta BV/SRL a opté pour un organe de gestion collégial (« Conseil d'administration »). Le Conseil d'administration élabore la stratégie, est responsable de la politique générale, accomplit tous les actes réservés au Conseil d'administration en vertu du CSA et des statuts, et représente la Société.

Le Conseil d'administration mène une direction collégiale et est responsable devant l'Assemblée générale, qui nomme et révoque les administrateurs et décide annuellement d'accorder la décharge à ces derniers. Le Conseil d'administration est également chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie et de la politique générale par le CEO (Chief Executive Officer ou administrateur délégué) et l'ExCom (Executive Committee).

Le CEO, assisté de l'ExCom, est responsable de la gestion journalière d'Arvesta, conformément à la stratégie et à la politique générale approuvées par le Conseil d'administration, et de leur mise en œuvre. Dans ce contexte, il fait des propositions au Conseil d'administration. L'ExCom est responsable de la mise en œuvre de la politique. Le CEO dirige l'ExCom. Les membres de l'ExCom rendent compte directement au CEO.

Pour certaines questions ad hoc, les membres de l'ExCom peuvent être invités à fournir des

éclaircissements lors des réunions du Conseil d'administration. Les membres de l'ExCom sont chargés de formuler des propositions sur la stratégie à suivre dans leurs domaines de compétence respectifs (Business Units ou fonctions « corporate ») et de mettre en œuvre cette stratégie dans le cadre de la stratégie d'Arvesta.

Au sein de chaque BU, un « DirCom » est nommé. Il est responsable de la mise en œuvre de la stratégie au sein de la BU. Les DirComs sont présidés par le BU Director.

Le DirCom est responsable de l'établissement du budget de la BU, qui couvre la stratégie à court, moyen et long terme de la BU.

Les actes et décisions relevant de la gestion quotidienne de la Société ont été délégués par le Conseil d'administration à l'ExCom sur la base d'une matrice d'autorité définissant les pouvoirs de décision et de signature.

# Objectifs de développement durable

## Arvesta contribue aux objectifs de développement durable suivants des Nations Unies :



2 FAIM «ZÉRO»

Arvesta s'efforce de créer une agriculture et une horticulture plus durables et productives, en utilisant des technologies innovantes, en proposant un accompagnement permanent pour les agriculteurs et horticulteurs, et en développant sans relâche des produits et concepts en vue d'améliorer le bien-être et la sécurité des animaux.



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Arvesta aspire à une croissance économique responsable, pour elle-même et pour les agriculteurs et horticulteurs, avec des collaborateurs impliqués, pour des consommateurs satisfaits, des consommateurs satisfaits.



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Arvesta innove de manière durable dans ses propres activités, avec une traçabilité optimale de ses produits, et une réduction des émissions de CO2 en interne comme en externe. De plus, tous les nouveaux bâtiments d'Arvesta sont conformes à la norme BREEAM, avec un niveau de performance « Good ».



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Arvesta travaille avec ses clients et partenaires pour rendre la chaîne alimentaire plus durable, de la ferme à l'assiette, en s'engageant dans une politique d'achat durable qu'elle applique à toutes ses entreprises et en créant plus de transparence pour les aspects de durabilité de sa chaîne de valeur.



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Arvesta lutte contre les changements climatiques, en s'engageant à réduire son empreinte carbone globale - scope 1, 2 et 3 - de 33% d'ici 2030.



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

De par son expertise dans la création de l'agriculture du futur, Arvesta est le partenaire direct des agriculteurs et des horticulteurs au quotidien, et se positionne comme un interlocuteur constructif et accessible des autorités, des médias et de la société civile.

# Méthodologie de la double analyse de matérialité

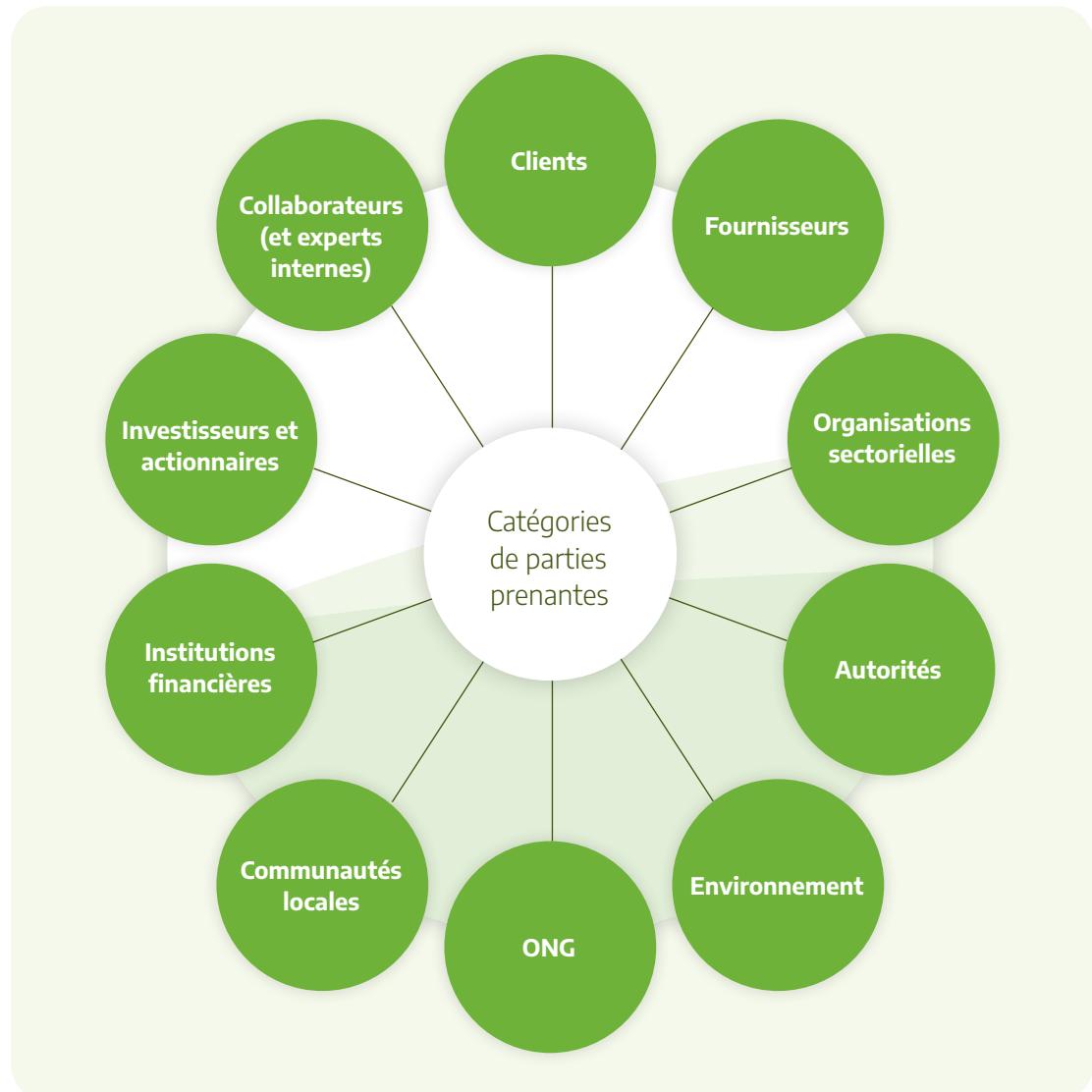
## Champ d'application

Le champ d'application de la double analyse de matérialité est délimité au niveau du groupe Arvesta BV/SRL (ci-après « Arvesta »). Une vue d'ensemble de toutes les entités juridiques incluses dans le champ d'application de la directive CSRD pour Arvesta est proposée aux pages 8-9.

Conformément aux recommandations de la directive CSRD, l'ensemble de la chaîne de valeur d'Arvesta a été pris en compte lors de l'analyse. Une bonne collaboration avec les parties prenantes externes, comme les fournisseurs et les clients, a permis de réaliser une évaluation approfondie des impacts en amont et en aval, des risques et des opportunités.

## Identification des principales parties prenantes

La perspective de différentes parties prenantes internes et externes est nécessaire pour obtenir une vue d'ensemble complète des IRO, y compris des IRO d'application pour la chaîne de valeur. Une évaluation des parties prenantes a été réalisée, avec une identification des parties prenantes potentiellement pertinentes, regroupées en catégories de parties prenantes. Une vue d'ensemble des différentes catégories de parties prenantes est présentée ci-contre.



## Identification des thèmes et des IRO

Pour chaque thème ESG, les impacts, risques et opportunités (IRO) ont été identifiés en analysant la documentation interne et externe, en organisant un atelier avec les principales parties prenantes internes et en menant des entretiens avec les principales parties prenantes externes. En impliquant à la fois les parties prenantes internes et externes, nous avons pu obtenir une vue d'ensemble complète des IRO, y compris les IRO d'application pour la chaîne de valeur. Nous avons veillé à ce que les différentes catégories de parties prenantes soient impliquées dans le processus.

Un aperçu des thèmes ESG liés aux normes ESRS est proposé ci-dessous.

## Évaluation de l'impact et de la matérialité financière

Pour réaliser l'analyse des IRO, un cadre d'évaluation a été préparé, en tenant compte des exigences des normes ESRS, et des seuils de matérialité ont été déterminés. Chaque IRO a ensuite été analysé conformément à ce cadre d'évaluation afin de déterminer les IRO qui doivent être considérés comme pertinents. Des experts internes ont été impliqués dans l'identification et l'évaluation des IRO, et les informations obtenues via les entretiens avec des parties externes ont été prises en compte. Les résultats ont ensuite été validés par le Comité exécutif d'Arvesta.

## Aperçu des thèmes ESG liés aux normes ESRS

Normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS)		Arvesta
Thème ESRS		Thème repris dans la double analyse de matérialité
Environnement	<b>ESRS E1:</b> Climat	<b>01</b> Adaptation au changement climatique <b>02</b> Atténuation du changement climatique et énergie
	<b>ESRS E2:</b> Pollution	<b>03</b> Gestion des sols <b>04</b> Pollution
	<b>ESRS E3:</b> Ressources aquatiques et marines	<b>05</b> Gestion de l'eau
	<b>ESRS E4:</b> Biodiversité et écosystèmes	<b>06</b> Biodiversité
	<b>ESRS E5:</b> Utilisation des ressources et économie circulaire	<b>07</b> Économie circulaire et déchets
Social	<b>ESRS S1:</b> Effectifs de l'entreprise	<b>08</b> Santé, sécurité et travail équitable <b>09</b> Satisfaction des collaborateurs <b>10</b> Diversité, inclusion et égalité
	<b>ESRS S2:</b> Travailleurs de la chaîne de valeur	<b>11</b> Travailleurs de la chaîne de valeur et droits de l'homme
	<b>ESRS S3:</b> Communautés touchées	<b>12</b> Communautés locales
	<b>ESRS S4:</b> Consommateurs et utilisateurs finals	<b>13</b> Utilisation responsable des données <b>14</b> Alimentation saine et accessible <b>15</b> Satisfaction des clients et des consommateurs
Governance	<b>ESRS G1:</b> Conduite des affaires	<b>16</b> Conduite des affaires <b>17</b> Bien-être et santé des animaux

# Champ d'application de la directive CSRD

Pour la préparation de la double analyse de matérialité, nous nous sommes basés sur le périmètre de consolidation financière d'Arvesta BV/SRL pour l'année de rapportage 2023, même si le périmètre de consolidation financière peut et va probablement évoluer avant l'année de rapportage 2027. En cas de changements significatifs du périmètre de consolidation financière d'ici l'année de rapportage 2027, une mise à jour de la double analyse de matérialité sera nécessaire. Vous trouverez ci-dessous la consolidation d'Arvesta au 31/12/2024 :

Nom	Partie du capital ou des parts détenue
<b>1</b> Arvesta	100%
<b>2</b> Arvesta Animal Nutrition	100%
<b>3</b> Alliance	100%
<b>4</b> Arie Blok	100%
<b>5</b> Arvesta Belgium	100%
<b>6</b> Arvesta Logistics (voorheen Livagro)	100%
<b>7</b> Avenir Agro	80,67%
<b>8</b> Aveve	100%
<b>9</b> Aveve Biochem	100%
<b>10</b> Belcrop	100%
<b>11</b> Benfried	100%
<b>12</b> Certiplant	100%
<b>13</b> Cobelal	100%
<b>14</b> Cofabel	100%
<b>15</b> Du Faubourg	80,67%

Nom	Partie du capital ou des parts détenue
<b>16</b> Dumoulin	100%
<b>17</b> Dumoulin	100%
<b>18</b> Ets. L. Rigaux	100%
<b>19</b> Hortiplan	100%
<b>20</b> Le Bon Grain France	100%
<b>21</b> MiFuMa	100%
<b>22</b> Natural Granen - Gebr. Descheemaeker	100%
<b>23</b> Palital Feed Additives	100%
<b>24</b> Penta Trading	100%
<b>25</b> Pomagro	100%
<b>26</b> Proxani	100%
<b>27</b> Sabé	100%
<b>28</b> Vaesken	75%
<b>29</b> Van der Hoeven Beheer II	65%
<b>30</b> Van der Hoeven Horticultural Projects	65%

Nom	Partie du capital ou des parts détenue
<b>31</b> Van der Hoeven Agricultural Company	65%
<b>32</b> Van der Hoeven Greenhouse Builders International	65%
<b>33</b> Van der Hoeven Pharmaceutical	65%
<b>34</b> Van der Hoeven Investments	65%
<b>35</b> Van der Hoeven Investments I	65%
<b>36</b> Van der Hoeven Australia Pty Ltd	65%
<b>37</b> Van der Hoeven Investments II	65%
<b>38</b> Van der Hoeven Americas, Inc.	65%
<b>39</b> Van der Hoeven Investments III	65%
<b>40</b> Van der Hoeven Installations	65%
<b>41</b> Patron Agri Systems S.A de C.V.	65%
<b>42</b> Van der Hoeven Installations International	65%
<b>43</b> Patron Agri Systems Group	65%
<b>44</b> Patron Agri Systems International	65%

Nom	Partie du capital ou des parts détenue
<b>45</b> South East Greenhouses	65%
<b>46</b> Van der Hoeven Projecten	65%
<b>47</b> Nesvady Real Estate Development	34,45%
<b>48</b> Metal – X Nesvady	34,45%
<b>49</b> Voeders Lannoo-Martens	100%
<b>50</b> Walagri	100%
<b>51</b> Willem Spormans	100%
<b>52</b> SCI Capitaine Laridant	74,96%
<b>53</b> SCI CV Marquise	74,25%
<b>54</b> SCI Pont de l'Abesse	75%
<b>55</b> SCI CV Samer	74,37%
<b>56</b> SCI Steen Straete	75%
<b>57</b> SCI Tuilerie	41,24%
<b>58</b> CV SCI Wierre Effroy	74,96%
<b>59</b> HortiNed Holding	25%